



---

# Recensement des couples nicheurs de rolliers d'Europe et caractérisation de son habitat de reproduction sur les sites Natura 2000 de la Crau

---

Document contractuel  
Décembre 2025

Maîtrise d'ouvrage :  
Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau  
20, cité des entreprises – Z.I. du Tubé Sud – 13 8000 Istres

**Date limite de candidature : 12 janvier 2026**

Dossier suivi par :  
Cynthia LLAS – Chargée de mission Natura 2000 Crau  
[cynthia.llas@symcrau.com](mailto:cynthia.llas@symcrau.com)  
Tél. : 06 98 69 15 23

# Table des matières

<b><u>Article 1 : Objet du marché.....</u></b>	<b>3</b>
<b><u>Article 2 : Dispositions administratives.....</u></b>	<b>3</b>
2.1.    Maître d'ouvrage .....	3
2.2.    Pièces constitutives du marché.....	3
2.3.    Règlement des litiges .....	4
2.4.    Conditions de résiliation .....	4
<b><u>Article 3 : Dispositions financières .....</u></b>	<b>4</b>
3.1.    Montant du marché .....	4
3.2.    Contenu des prix du marché .....	4
3.3.    Présentation des demandes de paiement .....	4
3.4.    Modalités de règlement des comptes.....	4
<b><u>Article 4 : Dispositions techniques .....</u></b>	<b>5</b>
4.1.    Contexte.....	5
4.2.    Objectifs de l'étude .....	6
4.3.    Contenu de la prestation .....	8
4.4.    Les livrables et les données attendus .....	9
4.5.    Format des données et livrables .....	11
4.6.    Confidentialité des données .....	11
<b><u>Article 5 : Rétroplanning, pilotage et livraison .....</u></b>	<b>11</b>
5.1.    Rétroplanning et échéancier prévisionnels.....	11
5.2.    Pilotage de la prestation .....	12
5.3.    Livraison .....	12
<b><u>Article 6 : Conditions de consultation.....</u></b>	<b>13</b>
6.1.    Attentes du maître d'ouvrage sur la proposition à remettre .....	13
6.2.    Critères de sélection des candidats.....	13
6.3.    Contact et date limite de réception des offres .....	14
<b><u>Article 7 : Acte d'engagement.....</u></b>	<b>14</b>
2.1.    Contractant .....	14
2.2.    Prix .....	16
2.3.    Informations bancaires du contractant.....	16
2.4.    Engagements.....	16

## Article 1 : Objet du marché

L'objet du présent marché concerne le **recensement des couples nicheurs de rollier d'Europe et la caractérisation de son habitat de reproduction sur les sites Natura 2000 de la Crau**. L'objectif est d'améliorer les connaissances des sites afin de faciliter et prioriser la mise en œuvre de mesures de conservation en faveur des rolliers d'Europe et de la préservation de leurs habitats.

## Article 2 : Dispositions administratives

### 2.1. Maître d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage est le **Syndicat Mixte de gestion des nappes de la Crau (SYMCRAU)**.

Siège social et contact :  
**25 avenue du Tubé Cité des Entreprises, lot N°20**  
**13800 ISTRES**  
Téléphone : **04.42.56.64.86**  
**SIRET : 200 002 087 00027**  
Contact mail : [alison.leroux@symcrau.com](mailto:alison.leroux@symcrau.com)

Le représentant du pouvoir adjudicateur du marché est Madame Céline TRAMONTIN, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion des nappes de la Crau.

Le titulaire remettra au SYMCRAU les pièces concrétisant l'avancement des prestations ainsi que tous les documents permettant le règlement des acomptes et du solde. Le maître d'ouvrage sera chargé de suivre l'exécution du marché et certifiera le service fait. Toute prestation sous-traitée non prévue dans l'offre initiale devra faire l'objet d'un accord préalable du maître d'ouvrage.

### 2.2. Pièces constitutives du marché

Les montants estimatifs cumulés étant inférieurs à 40 000 € HT, le présent marché se situe sous le seuil de procédure adaptée. Conformément à l'article R-2122-8 du CCP, aucune procédure formelle de publicité ou de mise en concurrence préalable n'est requise.

Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) de prestations intellectuelles, non joint à la présente consultation, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, en vigueur lors de la remise des offres ou lors du mois d'établissement des prix, s'applique.

Le présent marché constitué du présent document contractuel exprime l'intégralité des obligations des parties. Les dispositions du présent marché prévalent sur celles qui figureraient sur les documents de réponse, lettres ou autres documents échangés entre la personne publique et le titulaire préalablement à la signature du présent marché.

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par le titulaire ne pourra s'intégrer au présent marché. Il en est ainsi sans que cette liste soit exhaustive, des conditions d'achat, des conditions de vente, des conditions figurant sur les factures, des conditions énoncées dans les documents commerciaux. Les exemplaires du présent document contractuel, composant le marché, détenus par la personne publique, font seules foi.

## 2.3. Règlement des litiges

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Marseille est compétent en la matière.

## 2.4. Conditions de résiliation

Les conditions de résiliation applicables au présent marché seront celles des articles 36 à 42 inclus du C.C.A.G.-P.I. (Arrêté du 30 mars 2021).

# Article 3 : Dispositions financières

## 3.1. Montant du marché

Toute offre supérieure à **19765 € TTC** ne sera pas étudiée.

## 3.2. Contenu des prix du marché

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire et unitaire selon les stipulations du présent document contractuel.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations.

## 3.3. Présentation des demandes de paiement

Les demandes de paiement devront parvenir par voie électronique et intégrer les éléments suivants :

- Le nom ou la raison sociale du créancier,
- Le numéro du compte bancaire ou postal,
- L'intitulé du marché,
- La date d'exécution des prestations,
- La nature des prestations exécutées,
- La désignation de l'organisme débiteur,
- Les montants et taux de TVA légalement applicables,
- Le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées,
- La date de facturation,
- En cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, leur montant TTC ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT et TTC.

Les factures devront être déposées sur la plateforme CHORUS-PRO. Siret : 20000208700027. Pas de numéro de service ni d'engagement.

## 3.4. Modalités de règlement des comptes

Les acomptes et le solde du marché seront versés au titulaire en fonction de l'état d'avancement de l'étude dans les conditions de l'article 11.2 du C.C.A.G.-P.I. 2021.

Les prestations, objet du marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront mandatées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande

de paiement, sous réserve de l'avancée technique de la prestation.

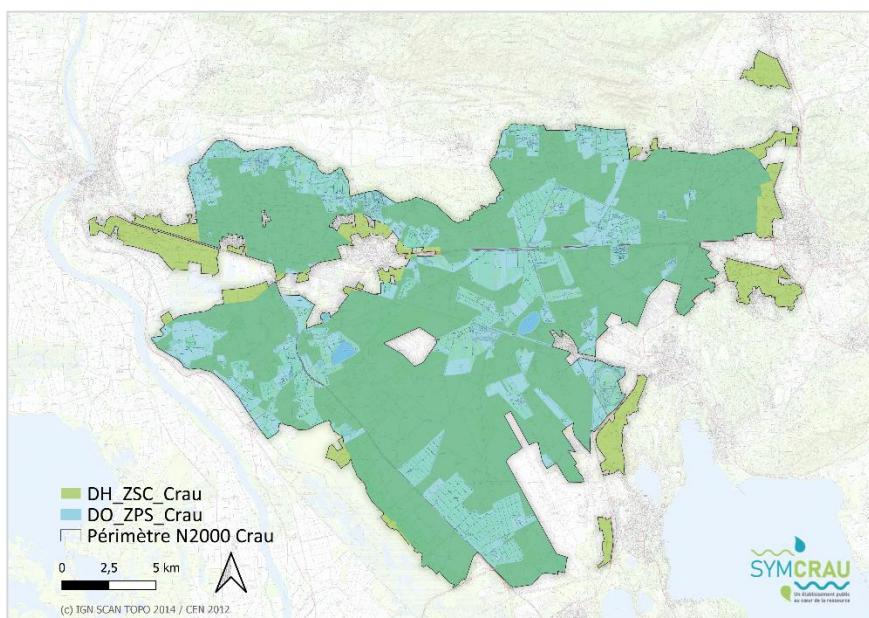
## Article 4 : Dispositions techniques

### 4.1. Contexte

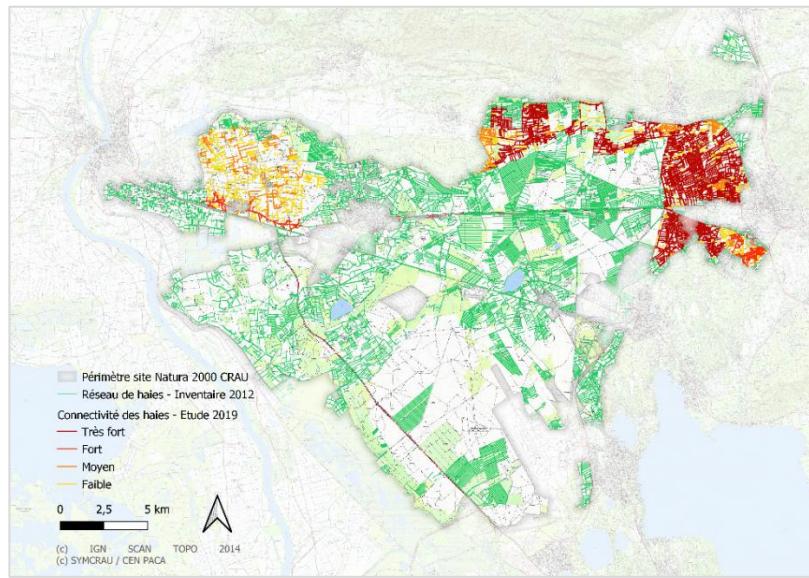
En plus de sa vocation de mettre en œuvre une politique de gestion durable de la ressource en eau souterraine en Crau, le SYMCRAU est « structure animatrice » des sites Natura 2000 de Crau depuis 2022, et a la charge la bonne mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 de la Crau élaboré en 2004, puis actualisé en 2017.

Les sites N2000 de la Crau concernent :

- La zone spéciale de conservation « Crau centrale – Crau sèche » (FR 9301595) désignée au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore », par arrêté ministériel du 22/11/2010.
- La zone de protection spéciale « Crau » (FR 9310064) désignée au titre de la directive « Oiseaux », par arrêté ministériel du 09/02/2007 (périmètre étendu).



A eux deux, ils couvrent 43 120 ha. La richesse patrimoniale des sites Natura 2000 de la Crau se justifie par ses pratiques agricoles traditionnelles parfois complémentaires qui ont constitué, au fur et à mesure des années, une mosaïque d'habitats bocager et un réseau de corridors biologiques typique de Crau, servant de gîte et de couvert à de nombreuses espèces rares et fragiles.



Carte 2 : Réseau de haies et connectivité du site Natura 2000 de la Crau

Le rollier d'Europe est un excellent bioindicateur de l'agriculture durable. Il s'agit d'une espèce de milieux ouverts et semi-ouverts de plaine et il apprécie particulièrement les milieux agricoles extensifs (vignes, vergers). Il peut utiliser notamment des cavités naturelles ou creusées par les pics pour nicher, et sa présence témoigne donc de la présence de vieux arbres et de haies. Il a besoin de paysages composés à la fois de milieux boisés pour nicher et de milieux ouverts pour chasser : la plaine de la Crau est un site idéal pour son développement. Le rollier d'Europe est une espèce d'intérêt communautaire de la Directive oiseaux ; il est sur la liste rouge mondiale et européenne (LC) et son déclin est attribué principalement aux modifications des alimentaires agricoles. En France la population est en progression depuis les années 70. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bastion se situe dans les Bouches-du-Rhône, qui compte entre 330 et 410 couples (*Atlas des oiseaux de France métropolitaine, Issal & Muller, 2015*). La Crau est à ce titre un site clé pour l'étude des dynamiques de population et pour le maintien d'un bon état de conservation de l'espèce. Il a un enjeu local de conservation moyen selon le DOCOB des sites N2000 de la Crau.

## 4.2. Objectifs de l'étude

En France, le dispositif Natura 2000 a pour finalité la préservation du bon état des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Dans ce contexte, l'étude a pour objectif de :

- Identifier les zones de nidifications du rollier d'Europe
- Mettre en place un suivi des sites de nidification ou des zones favorables à la nidification
- Caractériser les sites de nidifications étudiées
- Identifier des habitats et éléments paysagers non étudiées qui seraient favorables à la nidification du rollier d'Europe
- Identifier et prioriser des mesures de gestion favorables au rollier d'Europe

Cette étude permettra d'améliorer les connaissances sur les sites de nidification du rollier d'Europe en Crau et d'identifier des éléments paysagers très fortement favorables à l'espèce qui pourront être intégrés aux enjeux agricoles (à travers les MAEC par exemple). Elle devra s'appuyer sur la bibliographie.

In fine, elle permettra aussi de mieux intégrer la conservation de l'espèce et de son habitat dans les

projets d'aménagement, en forte augmentation sur le territoire craven.

Elle répond aux objectifs du DOCOB suivants :

		Priorité
<b>OC3</b>	<b>Conserver les milieux steppiques et favoriser la diversité biologique</b>	1
	OC3b Maintenir voire restaurer la connectivité des pelouses sèches	1
<b>OC4</b>	<b>Conserver les milieux prairiaux</b>	2
	OC4a Conserver les prairies de fauche (6510) et leur gestion traditionnelle	2
	OC4b conserver les prairies humides (6420) en maintenant des pratiques agropastorales adaptées	2
	OC4c Maintenir les espèces patrimoniales d'oiseaux fréquentant les milieux prairiaux et bocagers	
<b>OC5</b>	<b>Conserver et restaurer les corridors écologiques</b>	2
	OC5a Favoriser la préservation ou création de haies bocagères de qualité et fonctionnelles pour la faune	2
	OC5b Favoriser la préservation ou création de haies bocagères de qualité et fonctionnelles pour la faune	2
	OC5c Veiller à maintenir la structure en mosaïque du paysage et les continuités des milieux à différentes échelles	2
<b>OC6</b>	<b>Conserver les habitats forestiers à enjeux</b>	2
	OC6b Préserver les ripisylves (H92A0) et alignements d'arbres présentant un intérêt pour la biodiversité.	2
<b>OC7</b>	<b>Conserver la faune patrimoniale</b>	1
	OC7c Favoriser les milieux de stationnement ou de repos des espèces d'oiseaux migrateurs.	3

L'étude va directement contribuer à la mise en œuvre de l'action de gestion suivante :

AVIF-1	Favoriser les milieux de stationnement ou de repos du Vautour percnoptère, du Milan noir et du Rollier d'Europe	3
--------	---	---

L'étude va directement contribuer à la mise en œuvre de l'action de gestion suivante :

VER-1	Valoriser une arboriculture et oléiculture plus respectueuse de l'environnement en limitant les traitements sanitaires	3
FOR-1	Favoriser la maturation des chênaies vertes	3
PEL/PRAI-1	Soutenir et développer les pratiques pastorales extensives en privilégiant les coussouls, friches, herbes de printemps et landes sous-bois disponibles	1
PEL/PRAI-2	Soutenir les pratiques d'irrigation gravitaires assurant le maintien de la nappe	2
PEL/PRAI-3	Réouverture et entretien de surfaces embroussaillées à fort potentiel steppique envahies par des formations arbustives	1

Les habitats<sup>1</sup> et éléments paysagers qui sont visés par cette étude sont :

Code N2000	Nom scientifique	Nom vernaculaire
<b>Habitats d'intérêt communautaires</b>		
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero Brachypodietea*		
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude		
92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>		
92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux		
<b>Autres éléments paysagers d'importance</b>		
Réseau de haies		

\* Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

<sup>1</sup> La cartographie des habitats Natura 2000 est en cours d'actualisation et sera disponible dès mars 2025. 10 nouveaux habitats ont été identifiés et ne sont pas répertoriés ici.

### **4.3. Contenu de la prestation**

Les résultats et méthodologies de la prestation devront se conformer au **CCIB (cahier des charges pour les inventaires biologiques N2000)** autant que possible.

#### **État des lieux**

Le prestataire devra effectuer un état des lieux des données qualitatives et quantitatives existantes sur les rolliers des sites Natura 2000 de la Crau et alentours. Cet état des lieux permettra d'identifier la méthodologie de prospection du site Natura 2000 de la Crau et de hiérarchiser les premiers enjeux. Sous la forme d'un **rappor synthétique**, il contiendra les informations suivantes :

- Le nombre et type d'inventaires/études réalisés en Crau et dans les alentours
- Les acteurs et partenaires contactés
- Les conclusions et orientations :
  - o Les habitats et éléments paysagers favorables aux rolliers
  - o L'utilisation du paysage et des habitats par les rolliers, notamment au niveau des sites de nidification des rolliers
  - o Les menaces et premiers enjeux

Les données historiques recueillies géolocalisées devront être reportées sur un système d'information géographique et traduite en cartographie (Voir article 4.4 sur le format des données).

L'état des connaissances pourra s'appuyer sur les études suivantes (liste non exhaustive) :

- L'actualisation du document d'objectif (DOCOB) des sites Natura 2000 de la Crau effectué entre 2012 et 2015 donne un état des lieux de l'état de connaissance des espèces d'intérêt communautaires et patrimoniales sur la Crau.
- Recensement des haies de la Crau, CEN PACA, 2012,
- Atlas des oiseaux de France métropolitaine, DELACHAUX, 2015
- T. Schwartz, 2014, Evaluation de la population de Rollier d'Europe sur le massif des Alpilles.
- A ROCHA, Protocole de recensement, LIFE + Alpilles
- N. Vincent-Martin et al, 2013 Reproduction et dynamique de colonisation du rollier d'Europe en cavités artificielles, Ecologie et conservation d'une steppe méditerranéenne, la plaine de Crau, chapitre 7 page 103
- J. BERTIN, stage, 2019, Etat des lieux des haies de la plaine de Crau.
- Autres diagnostics environnementaux disponibles dans le cadre de projets d'aménagement menés par la DREAL (contournement d'Arles et liaison Fos-Salon) ;
- Extension et suivi écologique du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) ;
- Autres archives des diverses structures de protection de l'environnement en Crau.

#### **Prospections**

A la suite de l'état des lieux, le prestataire proposera une méthodologie de prospection saisonnière sur la base d'un échantillonnage de zones. Afin de choisir les zones de prospection, le prestataire proposera une hiérarchisation selon des critères (enjeux écologique, enjeux agricole, habitats d'intérêt communautaire, accessibilité, site en gestion, foncier etc.) qui auront été discutés et validés avec le SYMCRAU et seront fonction des enjeux identifiés dans la phase bibliographique.

Une attention particulière sera donnée à la présence ou non de nids artificiels sur les zones de prospection. D'après l'atlas Atlas des oiseaux de France métropolitaine, 2015 : "Les suivis en Crau

de 2002 à 2009 montrent de plus une productivité en nichoirs supérieure aux nichées en cavités naturelles".

Une fiche de terrain par site de prospection permettra de reporter a minima les éléments suivants :

- Description de l'habitat (habitats d'intérêt communautaire, éléments paysagers, corridors etc.)
- Utilisation du site par le rollier (chasse, reproduction, repos)
- Utilisation du site par d'autres espèces
- Favorabilité du site à la nidification (Présence de cavités, nichoirs, compétition etc.)
- Caractérisation de la ressource alimentaire disponible (élevée, diversifiée, etc.) et estimation de la composition de cette ressource selon les grands groupes d'espèces d'insectes (orthoptères et coléoptères).
- Description de la cavité utilisée (photos, géolocalisation, type de cavité etc.)
- Reproduction avérée/réussie ou non
- Menaces et pression observées

En fonction des méthodologies choisies, le prestataire devra obtenir les autorisations nécessaires relatives à l'accessibilité du site.

### ***Analyse des données et résultats***

L'analyse des diverses données récoltées permettra de réaliser :

- Une cartographie de l'effort de prospection
- Une cartographie des nids inventoriés
- Une hiérarchisation des zones favorables au rollier d'Europe. Une analyse multivariée permettra d'évaluer les facteurs environnementaux dont la ressource alimentaire disponible qui favorisent la nidification du rollier d'Europe. Cette analyse permettra de hiérarchiser et caractériser son habitat de reproduction.
- Une proposition de mesures de gestion en lien avec les outils Natura 2000 et autres outils existants. Des mesures globales et des mesures concrètes et opérationnelles seront proposées.

Les points d'inventaire des espèces et des nids devront être conformes autant que possible aux instructions du CCIB (cahier des charges pour les inventaires biologiques N2000). Toute adaptation doit être clairement explicitée dans les rendus et validée avec le SYMCRAU.

Le prestataire rédigera un **rappor final**. Ce rapport devra répondre aux prescriptions décrites dans les paragraphes 5.1.1.1 et 5.1.1.2 du CCIB et les indications fournies dans les articles 4.2, 4.3 et 4.4.

### ***Perspectives***

Le prestataire proposera des actions de conservation à mettre en œuvre en lien avec les outils Natura 2000 (contrats, charte etc.) et autres outils de financement ou fonciers existants.

Afin de pérenniser le travail effectué lors de la prestation, le prestataire établira, en lien avec l'animatrice Natura 2000, un **protocole de suivi** des rolliers d'Europe en Crau. L'objectif et le contenu de ce suivi (moyens, inventaire qualitatif, quantitatif, gîtes etc.) seront identifiés avec le SYMCRAU et autres partenaires du territoire le cas échéant.

## **4.4. Les livrables et les données attendues**

Les résultats de l'étude seront restitués sous forme de plusieurs documents :

1. Un rapport synthétique bibliographique
2. Des données cartographiques travaillées :
  - Une cartographie des espèces inventoriées dans l'état de lieux et pendant la prospection (les données dans la table attributaires devront comprendre l'activité observée)
  - Une cartographie des nids inventoriés dans l'état des lieux et pendant la prospection
  - Une cartographie de l'effort de prospection et des sites étudiés
3. Une hiérarchisation des zones favorables à la nidification du rollier d'Europe sur l'intégralité du site Natura 2000.
4. Un rapport final de synthèse : état des lieux, méthodologie employée, récapitulatif technique de la prestation (jours/homme, jours terrain, matériel etc.), résultats, perspectives, mesures de gestion et protocole de pérennisation de l'étude
5. Une fiche espèces actualisée
6. Une matrice espèce/habitats
7. Des données brutes

### ***Les rapports***

Le **rappor t synthétique** sur l'état des lieux des données qualitatives et quantitatives existantes sur le rollier d'Europe doit comporter *a minima* :

- Les orientations et conclusions émises après analyse bibliographique par thématique indiquées à l'article 4.2 (avec référence de la source) ;
- Les acteurs et partenaires contactés
- La liste exhaustive des sources bibliographiques (et hyperliens s'il y a).

Le **rappor t final** devra répondre aux prescriptions décrites dans les paragraphes 5.1.1.1 et 5.1.1.2 du CCIB et les indications fournies dans l'article 4.3.

### ***Les données cartographiques***

Toutes les **observations naturalistes** bibliographiques ou prises *in situ* dans le cadre de la prestation devront être compilées dans des couches SIG dont le format respectera les prescriptions régionales décrites dans le paragraphe 4.4.3 et l'annexe F1 du CCIB (espèces animales). La liste des champs et leur contenu pourront être précisés et travaillés avec le prestataire et le comité technique ou l'animatrice N2000.

Les **couches SIG** de polygones et de lignes devront être jointifs entre eux ou bien suivre un maillage précis. Les couches et autres données cartographiques fournies devront être éditables sous QGIS.

Le système de projection à utiliser est le système **RGF93 / EPSG : 2154** (et non pas Lambert II carto comme mentionné dans le CCIB).

### ***Les données brutes***

Les données brutes font partie du résultat de l'étude. Une fois dans leur version finale, toutes les bases de données, couches cartographiques, tableaux et tables attributaires devront être restituées aux formats décrits dans le CCIB, annexes F1 (données) et F2 (métadonnées).

Les données espèces récoltées dans le cadre de la prestation seront importées dans le SINP en vigueur directement par le prestataire.

Les **photographies** prises dans le cadre de la prestation devront également être fournies sous format numérique, en précisant les conditions d'utilisation et références exactes de chaque cliché (nom de l'espèce, date, nom du lieu, auteur...). Le prestataire donnera les droits d'utilisation illimités au SYMCRAU pour future utilisation dans le cadre d'une communication ou sensibilisation, illustrations de rapports et documents techniques, tout type de public confondu.

### ***Bancarisation des données***

Les données espèces récoltées dans le cadre de la prestation seront importées dans le SINP en vigueur directement par le prestataire.

## **4.5. Format des données et livrables**

Afin de faciliter tout échange de données standard, il sera demandé de transmettre les données sous forme numérique et géoréférencées, soit :

- Formats des données spatiales : shp et fichiers associés
- Formats de restitution des données attributaires et relevés liés à des couches : xls ouxlsx
- Format du raster : orthophotographie la plus récente
- Format des illustrations et photos : png ou jpg
- Format des rapports : doc ou docx

## **4.6. Confidentialité des données**

Les données recueillies et échangées, et les résultats de la prestation ne pourront être diffusés par le prestataire avant, pendant et après la prestation pour des raisons de sensibilité des données naturalistes, et ce pour une durée illimitée. L'intégralité de ces données sera cédée au SYMCRAU, à la Région et à la DREAL qui en seront propriétaires pour une durée illimitée. Ils pourront les utiliser uniquement dans le cadre de la gestion du site Natura 2000 Crau et selon les utilisations définies à l'article 1 du présent document.

Les données non sensibles et sensibles récoltées dans le cadre de la prestation devront être reportées par le prestataire sur la base SILENE.

## **Article 5 : Rétroplanning, pilotage et livraison**

### **5.1. Rétroplanning et échéancier prévisionnels**

La notification du marché par le SYMCRAU vaudra ordre de démarrage de la prestation. La date limite de fin du marché est donnée au **15 octobre 2027**, pas de délai supplémentaire sera accordé (fin de convention d'animation Natura 2000).

Des points d'avancement intermédiaires pourront être demandés après chaque phase importante. Le planning ci-dessous est donné à titre indicatif. Les candidats sont libres de proposer leur planning, qui sera soumis à validation par le maître d'ouvrage.

Chronogramme : calendrier prévisionnel de la prestation.

	2026				2027			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etat des lieux	■							
<i>Validation de la méthodologie et des sites de prospections</i>		■						
Recensement (phase de terrain)		■	■			■	■	
<i>Rendu du rapport synthétique</i>						■		
Analyse des données (espèce et habitat)				■	■			■
Rendu des livrables								■
<i>Vérification livrables</i>								■
Restitution des résultats								■

## 5.2. Pilotage de la prestation

Le SYMCRAU, maître d'ouvrage, sera l'interlocuteur direct du titulaire. Au sein de l'équipe du SYMCRAU, l'animatrice Natura 2000 en lien avec sa hiérarchie assurera le suivi technique et opérationnel des réalisations du titulaire. Un comité technique composé d'experts locaux sera garant du bon déroulé technique et scientifique de la prestation. Il sera sollicité lors de diverses réunions stratégiques et sera animé par l'animatrice N2000.

En plus des échanges nécessaires au bon déroulement de la prestation, 5 réunions seront organisées avec la présence du titulaire :

- 1 réunion de lancement : elle devra se dérouler dans les 15 jours après la notification du marché. Elle permettra de valider ensemble le calendrier et les grandes échéances de réalisation ; et d'exposer clairement au prestataire, en complément du présent document contractuel, les enjeux de la prestation ;
- 2 réunions intermédiaires : elle sera nécessaire à la validation de la méthodologie de prospection et à tous changements en cours de prestation le cas échéant. Ces réunions pourront avoir lieu dans le cadre de comités techniques ;
- 1 réunion de restitution avec les acteurs du territoire et les financeurs ;
- 1 réunion de restitution grand public pour les habitants et usagers du territoire.

L'objectif et les interlocuteurs des réunions peuvent évoluer au fur et à mesure de la prestation en fonction des besoins.

Le titulaire doit pour sa part informer le SYMCRAU de la composition exacte de l'équipe mobilisée et désigner un chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage pour rendre compte du respect du cahier des charges et de la qualité des réalisations.

L'animatrice N2000 accompagnera le prestataire lors des prospections terrain.

## 5.3. Livraison

Les différents documents composants les résultats de l'étude et décrits aux articles 4.3 et 4.4 du présent document, devront être remis au SYMCRAU dans leur version finalisée au plus tard en mars 2027.

La prestation sera considérée comme achevée à l'issue de la livraison définitive des livrables et après vérification par le SYMCRAU. Son bon achèvement fera l'objet d'un procès-verbal signé par le SYMCRAU.

## Article 6 : Conditions de consultation

### 6.1. Attentes du maître d'ouvrage sur la proposition à remettre

Il est demandé au prestataire de fournir :

- L'acte d'engagement rempli et signé (article 7)
- Une note technique contenant :
  - o Une note d'intention présentant la structure, la personne en charge de la coordination du projet qui sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage, et les autres personnes qui seront impliquées et leurs rôles dans la prestation ;
  - o Une note technique présentant le contenu et les méthodes de chacune des phases détaillées à l'article 4.3, un chronogramme précis, les équipements et moyens à disposition ;
  - o Des références et prestations similaires réalisées ;
  - o Les modalités de coordination avec le SYMCRAU et les différentes structures associées ;
- Fournir une décomposition du prix *a minima* suivant les étapes indiquées à l'article 5.1 (jours de travail prévus comprenant les réunions avec le maître d'ouvrage et par qui, les phases de mise en œuvre, la validation, et la production des livrables). Le candidat doit proposer une décomposition du prix par nature (prospection terrain, réunions, etc.) et par type de livrable.

### 6.2. Critères de sélection des candidats

Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement. Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'engager une négociation avec les candidats sur tout élément de leur offre et à tout moment de la période de sélection.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont détaillés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

#### Valeur technique (65%)

- La compréhension des spécificités techniques du projet (noté sur 5)
- La méthodologie proposée concernant le contenu de la prestation et l'animation du projet (noté sur 4)
- La connaissance du territoire craven (base de données, connaissance des acteurs etc.) et les références professionnelles similaires sur des espaces protégés de préférence (noté sur 4)
- Les moyens humains et techniques dédiés par le prestataire (équipements, moyens etc. et le périmètre d'action privilégié (noté sur 5)
- Incidence sur l'environnement (noté sur 2)

#### Montant de la prestation (35%)

Le montant HT total du marché servira à l'analyse de ce critère. La note du critère prix est obtenue de la manière suivante :

1. L'offre la moins disante recueille la note de 10
2. Les autres offres sont calculées de la manière suivante : Note = (offre la moins disante / offre

considérée) X 10

### 6.3. Contact et date limite de réception des offres

L'offre est à envoyer par courrier au SYMCRAU à l'adresse suivante :

**Syndicat Mixte de gestion des nappes de la Crau (SYMCRAU).**  
**25 avenue du Tubé Cité des Entreprises, lot N°20**  
**13800 ISTRES**

Ou par courriel à l'adresse suivant : [alison.leroux@symcrau.com](mailto:alison.leroux@symcrau.com)

La date limite de réception des offres est **le 12 janvier 2025**. Toutes les offres reçues après cette date ne seront pas considérées.

## Article 7 : Acte d'engagement

### 2.1. Contractant

#### Le contractant se présente seul

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement :

Cliquez ici pour entrer du texte.

Numéro SIRET : Cliquez ici pour entrer du texte.

Qualité et adresse professionnelle du signataire :

Monsieur     Madame

Cliquez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ici pour entrer du texte.

*Cette adresse courriel pourra être utilisée par le pouvoir adjudicateur pour communiquer au mandataire les informations relatives au présent marché.*

Numéro de téléphone : Cliquez ici pour entrer du texte.

Agissant pour mon propre compte<sup>1</sup>

Agissant pour le compte de la société<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante à votre situation

<sup>2</sup> Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de

*l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée.*

Cliquez ici pour entrer du texte.

**Le contractant est un groupement**

Conjoint  Solidaire

En cas de groupement conjoint, le contractant est solidaire :  Non  Oui

Identification des membres du groupement et répartition des prestations :

*Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.*

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*)  Adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.

(\*) *Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.*

(\*\*) *Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.*

(\*\*\*) *A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.*

Après avoir pris connaissance du présent document contractuel et des documents qui y sont mentionnés, je m'engage, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent document contractuel, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

## 2.2.Prix

**Montant HT (en euros)** : Cliquez ici pour entrer du texte.

**Montant TTC (en euros)** :Cliquez ici pour entrer du texte.

**Soit en toute lettre (TTC)** : Cliquez ici pour entrer du texte.

Il est demandé au candidat de préciser dans un document qui sera annexé à l'acte d'engagement les éléments décrits dans l'article 6.1.

## 2.3.Informations bancaires du contractant

**Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui facturera la prestation, ou titulaire du compte** : Cliquez ici pour entrer du texte.

Coordonnées bancaires :

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
X X X X X	X X X X X	X X	X X
IBAN	XXX		
BIC	XXX		
Domiciliation	Cliquez ici pour entrer du texte.		

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
X X X X X	X X X X X	X X	X X
IBAN	XXX		
BIC	XXX		
Domiciliation	Cliquez ici pour entrer du texte.		

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
X X X X X	X X X X X	X X	X X
IBAN	XXX		
BIC	XXX		
Domiciliation	Cliquez ici pour entrer du texte.		

## 2.4.Engagements

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

**A** Cliquez ici pour entrer du texte.

**Signature du candidat**

**Le** Cliquez ici pour entrer du texte.

Porter la mention manuscrite *Lu et approuvé*

## **ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte  
d'engagement

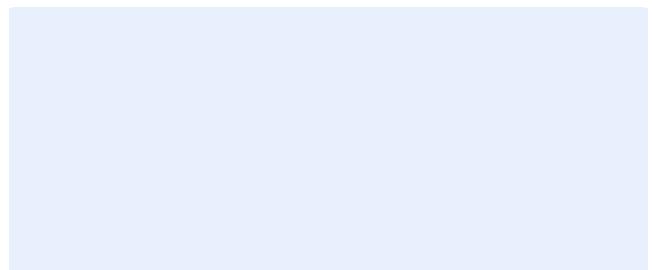
Signature du représentant du pouvoir  
adjudicateur habilité par la délibération

**A** Cliquez ici pour entrer du texte.

N° Texte/Texte

**Le** Cliquez ici pour entrer du texte.

**En date du** Cliquez ici pour entrer du texte.



## **DATE D'EFFET DU MARCHE**

Le marché prend effet au [Cliquez ici pour entrer du texte.](#), date à laquelle le titulaire destinataire accuse réception de l'acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur.